

#JusticeDone après le soutien d’Eurojust aux enquêtes belges et néerlandaises

Condamnations pour les suspects belges dans l’affaire de contamination d’œufs au fipronil

La Haye, le 4 juin 2021

La cour belge d’Anvers a condamné aujourd’hui trois suspects dans l’affaire dite de contamination des œufs au fipronil à des peines de prison allant de 18 mois avec sursis à un an ferme, pour mise en danger de la santé publique. La cour a également accordé des millions d’Euro de dommages et intérêts aux parties civiles. En avril 2021, deux suspects néerlandais avaient été condamnés à un an de prison pour vente illégale à des élevages de volailles de l’insecticide potentiellement dangereux fipronil. Eurojust avait soutenu les enquêtes dans le cadre de cette affaire en 2017 et avait apporté son soutien dans la création et le fonctionnement de l’Equipe Commune d’Enquête (joint investigation team – JIT) entre la Belgique et les Pays-Bas, pour soutenir l’action judiciaire contre les suspects.

Des enquêtes ont commencé en 2017, après que des niveaux trop élevés de l’insecticide fipronil aient été détectés dans des œufs en Belgique et aux Pays-Bas. Afin de lever les risques potentiels pour la santé publique, des centaines d’élevages ont été obligés de sacrifier leurs volailles et des millions d’œufs ont dû être détruits, entraînant des pertes financières considérables pour les agriculteurs concernés.

Les autorités belges et néerlandaises ont identifié un réseau de suspects qui vendait illégalement un pesticide contenant du fipronil, utilisé pour lutter contre le problème grandissant des acariens rouges dans les élevages de volaille. De fausses étiquettes étaient utilisées dissimulant l’utilisation du fipronil et les produits étaient vendus par des négociants n’ayant pas de licence valide. Le pesticide ayant connu un grand succès à ses débuts, des centaines de fermes d’élevage ont commencé à l’utiliser.

Eurojust a apporté son assistance et a soutenu une journée d’action en 2017 durant laquelle plus de dix locaux ont été fouillés et neuf suspects arrêtés, entre autre pour possession de biocides dangereux. L’Agence a également aidé à monter une Equipe Commune d’Enquête afin de poursuivre les enquêtes transfrontalières et a apporté son soutien quant aux stratégies de poursuite judiciaire et d’échange de pièces à conviction entre les autorités judiciaires impliquées.

Deux suspects principaux ont été inculpés par les autorités néerlandaises et condamnés chacun à un an d’emprisonnement par la Cour d’Overijssel en avril de cette année. En Belgique, trois suspects ont été condamnés aujourd’hui à des peines de prison d’un an ferme et 18 mois avec sursis pour commerce illégal de l’insecticide, organisation criminelle, blanchiment d’argent et falsification.

Pour plus d'informations :

Ton van Lierop

Spokesman



EUROJUST - EU Agency for Criminal Justice Cooperation

PO Box 16183

2500 BD The Hague

Netherlands

Tel: +31 70 412 5518

Mobile: +31 6 27194773

tvanlierop@eurojust.europa.eu

www.eurojust.europa.eu